

## Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue de Luxembourg à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant une livraison. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

---

Lieu : **Rue de Luxembourg**  
Début : **Lundi, 13 décembre 2021 à 12h00**  
Fin : **Lundi, 13 décembre 2021 à 18h00**  
Motif : Livraison  
Règlement : GRE-362-2021

---

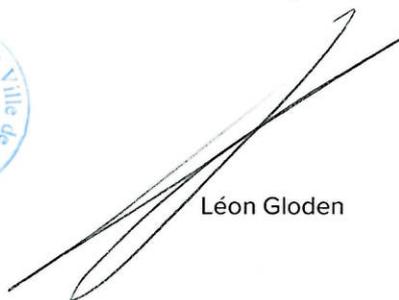
Grevenmacher, le 10 décembre 2021

La secrétaire communale  
contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre



Carine Majerus



Léon Gloden